L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTÉRAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, *et publié tous les jours, rue St. Pierre No. 84, entre Royale et Bourbon.*

No. 268. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI, 27 AOUT, 1828. [illegible]

Conditions—L'Abeille paroit tous les jours. Le prix de l'abonnement est dix piastres par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant six mois d'avance.

Ceux qui désirent cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient point connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre dixièmes pour chaque insertion subséquente, dans chaque ligne.

Les personnes qui font publier seulement un grand nombre d'avis, peuvent prendre un abonnement à l'année : les prix sont de $40 à 80, y compris la feuille, selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St. Charles, chez le juge Morel Guiramand.

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Thérence Le Blanc.

A Donaldson, chez F. Bouligny, imprimeur.

Aux Attakapas, à MM. Duchartrait, et au juge Bry[illegible].

Nouvelle-Amerique.

POUR NEW-YORK,

☞ La nouvelle Ligne de paquebots partira régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit :

Le navire KENTUCKY, capt Hathaway,

Le navire TALMA, capt Marshall,

Le navire ILLINOIS, capt Waterman,

Le navire TENNESSEE, capt. Fowler,

Le navire LOUISIANA, capt. Prince.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des susdits navires.

L'époque de leur départ de New-York, sera aussi les 1er. et 15 de chaque mois.

25 oct Chester & Tilestone.

A VENDRE, mille cigarres de la Havane en cabaret, demi caisses, quarts et dixièmes, qualité supérieure.

Sirop de calebasses.

Une quantité de boites de gouyaves et gélée.

40 bouteilles d'eau de fleurs d'orangers, par, SOLANA & ARZA.

Epicerie des rues St. Pierre et Bourbon.

18 août

SANGSUES à 50 cents. A VENDRE chez Fenelon & Co. au coin des rues Royale et St.-Pierre.

Les articles suivans sont aussi offerts à des prix modérés, savoir;

Elexir anti-glaireux du Dr. Guihé
5 livres sulfate de quinine
Bandages herniaires, sondes
Bougies et canulles en gomme élastique
Pituliers à l'usage des pharmaciens
Boites en cartons assorties
Blanc des sultanes pour adoucir la peau
Rouge pour la toilette
Pastilles de serail pour parfumer les appartemens
Baume de copahue inodore
Moxa Japonais &c. &c. 18 avril

Chapeaux Blancs, de castor.

NICHOLS & KEELER ont reçu par le navire Fama, un assortiment de CHAPEAUX BLANCS, de première qualité et de la dernière mode de New-York.

9 avril

SUCRE—69 boucauds beau sucre Attakapas, à vendre par

Gordon, Forstall & Co.

4 juin No 23, rue Toulouse

BEURRE—En débarquement du bateau-à-vapeur Jubilee, 37 fréquin beurre du mois de Mai, à vendre par

4 juin S. PAXTON & Co

NOTICE—The Subscriber appointed by the Court of Probates, testamentary executor to the estate of the late P. V. Barbet, requests all the creditors of that estate, to present their accounts duly authenticated, to be settled, and those indebted to the said estate are earnestly invited to pay their accounts in the shortest delay, to avoid judicial pursuits. He may be found at any time, in his Lottery Office, in the house of Mr. N. Girod, opposite Hewlett's Coffee-house.

July 24. JEAN DUFOUR.

Constitution et Réglemens de la Congrégation Israélite,

A vendre à cette Imprimerie. *Prix*, $1.

Pour Bayou Sarah, Port Hickey, Baton Rouge, et lieux intermédiaires.

Le solide bateau à vapeur COOSA, capitaine J. B. Colvin, étant d'une marche supérieure, fera dorénavant comme packet régulier les voyages d'ici au Bayou Sarah. Ses jours de départ sont, le Mercredi de la Nlle-Orléans à dix heures du matin et du Bayou Sarah, le Samedi à 8 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

23 juin. J. HAGAN & Co.

POUR BAYOU SARAH, BATON-ROUGE, *Plaquemine et les lieux intermédiaires.*

Le beau Bateau-a-Vapeur COURTLAND, d'une marche supérieure, capitaine D. Edgerton, fera régulièrement les voyages entre les places ci-dessus et partira d'ici tous les Mercredis à midi. Il a de très bons arrangemens pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

19 Déc. JAMES ARMOUR.

POUR NATCHEZ.

Et tous les lieux intermédiaires.

Le bateau a vapeur WALK-IN-THE-WATER, capitaine Stephen Vail, partira dorénavant tous les 1er. 10 et 20 de chaque mois, et ceux des Malades tous les 5, 15 et 25 à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

POUR LE BAYOU SARAH,

La Fourche Interieure, Baton-Rouge, Plaquemine, et les lieux intermédiaires.

Le bateau-a-vapeur, à simple pression, FLORIDA, Capt. G. Laurent, part d'ici tous les Jeudis, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

3 juil. *Joseph T. Beaufuc.*

E. DEBERGUE,

Successeur de J. Gabaroche,

Le soussigné prévient ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir par le navire Attila de New-York un très-bel assortiment de CHAPEAUX ; qu'il offre à vendre en gros et en détail aux plus justes prix.

13 juin E. DEBERGUE.

L. MAIGNAN & FAURIE,

Faubourg Marigny, sur la Levée,

ONT l'honneur de prévenir Messrs. les habitans et tous les propriétaires de bateaux à vapeur, moulins et machines à vapeur ou autres quelconques, qu'à dater du 1er. Juin courant, ils exécutent tous les ouvrages de fonte de fer, aux prix les plus raisonnables et avec la plus grande exactitude.

Ils se transporteront partout où on aura besoin d'eux, également pour tout ce qui concerne leur état de Fondeurs de métaux, Forgerons, Tourneurs et Faiseurs de modèles. Ils osent espérer que leur exactitude connue et leur grande expérience dans ces sortes d'ouvrages leur continueront la confiance qu'ils s'efforceront toujours de mériter.

Ils ont toujours chez eux un dépôt de *charbon de bois* et *de terre* à vendre.

12 Juin—3

A vendre par les soussignés.

EN débarquement du brick [illegible] de Bordeaux,

6 pipes eau-de-vie [illegible] preuve,
25 barils do. [illegible] preuve du Mexique pesant,
18 gallons c[illegible] et à 3 cercles de fer,
13 caisses [illegible] eau-de-vie assortis,
12[illegible] eau-de-vie étuilée,
[illegible] pailly en 4,
[illegible] tubes cote pointy, fond lithographié,
[illegible] do. soie à coudre, couleurs assorties pour la musique,
1 do. fusils à pistons grand calibre,
1 do. pistolets do. do.
40 mille capsules première qualité,
Le tout payant droit au drawback.

D. G. BORDUZAT & Cie.

1er. juillet N°. 108 Rue Royale

DEPOT DU VERITABLE REMEDE DE LE ROY

TENU PAR A. MICHOUD.

L'ANCIEN Dépot de cet inappréciable Remede, expédié par Mr. COTTEN, ainsi qu'en le prouve par l'exhibition des factures, EST MAINTENANT en face de la Halle; au coin des rues de la Levée et Madison.

Prix avec les instructions, purgatif $1 75, vomitif $1, ensemble tous les ouvrages du Dr. Le Roy à $1 le volume.

Ant. Michoud tient également un Dépot d'ARTICLES BEAUX du Dr. Guillet de Paris.

Prix $1 75 la bouteille avec le livre.

Au magasin dudit Ant. Michoud on trouve toutes sortes d'objets en clinquaillerie, armes, marbres, verroteries, faïences, cordes à linge, huile bouchons fins, vin &c &c. &c.

ON Y DETAILLE

12 *livres de beau Sucre pour* $1, *et* 6 *livres d'excellent Café de la Havane pour une piastre.*

23 août.

Peaux Sèches.

94 Peaux Sèches à vendre par

D. G. BORDUZAT & Co.,

15 août- Rue Royale, No. 108.

FABRICA de Sombreros finos de alta calidad, y prueba de agua. Se hendonga casa de R. DEBERGUE, en la calle de Sn. Pedro, Plaza de Armas N°. 23. 10 abril

---

Pensionnat pour les jeunes demoiselles.

L'ETABLISSEMENT de Mlle. Rodriguez pour les jeunes demoiselles et les enfans, est et restera fixé à cette maison, vis-à-vis la Place d'Armes, rue Bourbon No. 15, deux portes après l'Eglise Episcopalienne.

Les branches suivantes d'une éducation libérale et soignée sont enseignées dans son établissement.

Les langues Française, Anglaise et Italienne;
D'Ecriture;
Grammaire;
Arithmétique;
Géographie, avec des cartes et des globes,
Histoire ancienne et moderne;
La Mythologie;
Les belles Lettres;
Le Dessin;
La danse; la musique vocale et instrumentale.

Son établissement étant composé également d'écolières françaises et américaines, les deux langues y sont également parlées; et par ce moyen elle offre le précieux avantage de la pratique constante, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Everstied pénétrée des devoirs que lui imposent son état, et désirant les remplir avec autant d'exactitude que possible, est toujours assistée par des personnes d'une capacité reconnue et de la plus grande assiduité à remplir leurs engagemens; elle se croit donc autorisée à promettre aux parens, et tuteurs bienveillans, que les élèves continueront à faire sous ses yeux les plus grands progrès dans les études qu'elles auront commencées, et qu'elle ne négligera rien de possible de seconder par son zèle et son exactitude, les vues de ceux qui auront confié à son utile et accomplie.

N. B. Comme ci-devant, Madame Everstied donne des leçons de piano, de guitare et de musique vocale; 1 Avril

---

Propriété à vendre à l'amiable.

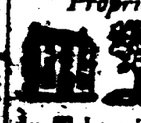

Le Jardin d'Agrément et ses dépendances, au faubourg de La Course, donnant sur les trois rues, du Champitoulas, des Ormigers et des Religieuses, occupé par Simon Laignel.

Si cette propriété n'est pas vendue d'ici au 1er. Septembre prochain, sa location sera mise publiquement à l'enchère, ce jour-là, pour le terme d'un ou de deux ans, à dater du 1er. Octobre suivant.

Le jardin est en plein rapport, et sera constamment ouvert pour tous ceux qui voudraient connaître l'intérieur.

Pour les conditions, s'adresser à M. Aut. Abat, à la Nlle.-Orléans. 7 juil.

AVIS aux Caboteurs, Pacotilleurs et Colporteurs, trafiquant dans l'étendue de cet Etat.

LE soussigné, Adjudicataire de la ferme des Licences à accorder aux Caboteurs, Pacotilleurs, et autres personnes, trafiquant, vendant, ou échangeant des marchandises sur les grandes routes et les cours d'eau dans cet Etat, prévient ceux que cela peut concerner, que son bureau est ouvert tous les jours rue de la Levée, entre les rues Bienville et de la Douane, au magasin de Jackson, No. 21, où l'on délivrera les diverses Licences pour douze mois, au taux qui est fixé par l'Acte de la Législature, approuvé le [illegible] février, 1825, conformément à l'acte intitulé "Acte relatif au revenu de cet Etat, et pour payer des dépenses casuelles de l'Etat, et autres objets," approuvé le 25 Avril 1828.

Le Premier prévient ceux qui trafiquent ou vendent des marchandises par leurs esclaves ou autrement dans les limites de cette cité, qu'il n'en donnera aux qui ne seront pas munis de licence.

Il annonce également que Mr. P. D. Henry est son agent, et qu'il est autorisé en conséquence à délivrer des licences signés par moi.

Il a placé dans chaque paroisse un agent de surveillance, l'amende est de $50 à 100.

Ceux dont le terme des licences se trouve expiré, sont requis de venir les renouveller, sous les peines énoncées ci-dessus.

6 mai. LOUIS ALLEY, fermier.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

BAINS FUMIGATOIRES.

Mr. RENOU, *Docteur en Médecine*, a l'honneur de faire part à ses confrères, et au public, qu'il a transporté son établissement de la rue du Quartier dans la rue de Condé, presque à l'enseigne de la rue du Maine, dans la maison tenue sous la dénomination de Bains Publics.

8 Juillet.

UNE quantité considérable d'excellentes pommes de terre d'Irlande, 10 tonneaux d'Andersen de Queen Ton, 18 do. do. dites Comtesse et Duchesse; reçus par le Bolivar, du Bailliet, et à vendre par

19 déc CUNNIL, LESASSIER & KILSHAW.

ARRIVE par la Rosalane, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné :

Fromage de Hollande, dittes de mort
Fromage de Gruyère de la Suisse.
Pruneaux de Tours en boîtes de dix livres,
Figues de Marseille,
Sardines à l'huile de Nantes, &c. &c
8 mai. F. BARTOULIN.

VIN DE BORDEAUX.

Excellent Vin de Bordeaux à vendre à bon marché, pour cloture une facture.

P. E. SORBE',
17 Juin rue Royale No. 11[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE.

Vente par le Marshall.

Le Maire, les Aldermen et habitans de la ville de la Nouvelle-Orléans

contre

Un emplacement N°. 5 dans l'Ilet 57 faubourg Louisiane, dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 6 dans l'Ilet N°. 21 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 12 dans l'Ilet N°. 17 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 7 dans l'Ilet N°. 21 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. [illegible] dans l'Ilet N°. 5 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 10 dans l'Ilet N°. 17 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 12, dans l'Ilet N°. 49 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 10 dans l'Ilet N°. 37 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 10 dans l'Ilet N°. 37, faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 3, dans l'Ilet N°. 49, faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 2. dans l'Ilet N°. 37, faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 20. dans l'Ilet N°. 49. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 2. dans l'Ilet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 50 dans l'Ilet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 2. dans l'Ilet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 7. dans l'Ilet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

EN vertu des ordres de saisie lancés dans les affaires ci-dessus par l'honorable G. Pitot, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nlle.-Orléans, j'exposerai en vente Lundi 20 Novembre prochain, à midi, au café de Henriett, situé au coin des rues St. Louis et Chartres, des Lots de Terre ci-dessus désignés pour satisfaire les jugemens rendus dans les affaires ci-dessus.

Conformément aux dispositions de la 2de. section de l'acte pour fixer le mode dont lequel les emplacemens et autres terres situées dans limité de la Nlle.-Orléans et ses limites, dont les propriétaires sont non résidans, pourront être saisis et vendus pour taxes, de ville, ou autres dépenses dues à la corporation de la Nlle.-Orléans, et pour d'autres objets approuvé le 16 Mars 1828.

LOUIS DAUNOY,
16 Août—3m. Maréchal.

EN débarquement du bateau à vapeur Patriot et à vendre par les soussignés, 36 rouleaux corde d'emballage, 16 sacs Ficelle.

11 Juin GOTTSCHALK et REIMERS

RABAIS SUR LES VINS.

VU la diminution des droits sur les Vins, les soussignés ont réduit leur vin de Bordeaux de $36 à $33, et le Vin blanc de Grave à $15 la demi barrique.

30 juin. CH. JOURDAN & Cie

FORESTIER & Co. ST. [illegible] & Co.

LE soussigné offre à vendre à des prix très modérés, les articles suivans, en débarquement du Paquebot :

Anis,
Corriande,
Cubèbes entiers,
Do. en poudre,
Huile de Croton,
Essence de Rose,
Do. Jasmin,
Do. Capelle,
Vermillon de Chine,
Baie de Genièvre,
Sagou,
Arrow Root,

Rue de Sceaux d'Angleterre,
Vinaigre distillé,
Cannelle de Ceylan,
Poudre de Hollande,
Poivre de Cayenne,
Noix muscades,
Blanc de Baumeuvre,
Filaos de Lee,
Pinceaux à miniature,
Sumac de Sicile,
Coloquinte,
Lichen d'Islande,
Manne en larmes, etc.

On trouve toujours chez eux le Rob Anti-Siphilitique de Lafecteur, le Régénérateur, l'Elixir de Lafecteur du Canada, le Remède du Dr. Le Roy, ainsi que toutes les pièces relatifs à leur profession.

FORESTIER & Co.

9 Août.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour du premier District Judiciaire.

Joseph Baptiste Laurent
contre
ses créanciers.

IL est ordonné qu'une assemblée des créanciers des pétitionnaires soit et [illegible] tenue au lieu en Police de Chevalliers S. Guers, notaire public, Lundi, le 25me. jour du présent mois d'août à dix heures du matin, à l'effet de prendre en considération les affaires du pétitionnaire. Entretems, il est sursis à toutes poursuites judiciaires contre la personne et propriété du pétitionnaire. Par ordre de l'honorable [illegible] Louis, juge de ladite Cour.

Fait au greffe le 11 août 1828.

12 août—3f. Jos. L. LEWIS—greffier.

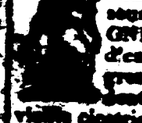

AVIS—Depuis la matinée du Samedi 26 Juillet dernier, est disparue de chez le soussigné, une négresse nommée Angives, âgée d'environ 24 ans, taille d'environ cinq pieds, grosse, lèvres grosses, [illegible] elle a [illegible] devant, noire comme [illegible] elle a [illegible] vieille cicatrice sur le cou, large d'environ quatre doigts ; créole de l'habitation de Mr. Charles Bolot, actuellement habitant de la paroisse de l'Assomption.

Cette négresse vers neuf heures du matin était au bord du fleuve à nettoyer un poisson, et depuis à peu près 10 heures et demie que son absence a été remarquée. Un homme dans une pirogue, connu sous le nom de Chaler, a été apperçu dans le voisinage, passer dans cet intervalle.

On soupçonne depuis l'heure susdite [illegible] dès maintenant les [illegible] prétendant [illegible] de s'aller en ville, et les recherches [illegible] qui ont été faites toute cette journée [illegible] ou tout subséquemment, pour [illegible] si elle ne serait pas tombée au fleuve, [illegible] a saisi l'occasion de cette séparation pour s'évader.

Quiconque pourra donner des renseignemens, quels qu'ils soient, sur cette négresse, est prié de vouloir bien le faire, soit en laissant un mot rue St. Pierre, No. 47, maison de Mde. Veuve Orso, soit en l'adressant au soussigné, sur son habitation près le bayou Plaquemine.

Iberville, ce 8 Août 1828.

18 août—3[illegible] CUVILLIER.

$10 DE RECOMPENSE.

[illegible] parti [illegible] de chez le soussigné, [illegible] mois, [illegible] re créole [illegible] de la [illegible] taille [illegible] ; il a été employé [illegible] tems à la halle des bouchers ; [illegible] bien connu en ville. On suppose qu'il est employé à bord d'une goélette de sabotage, portant du sucre.

On donnera une récompense de $20 s'il est pris hors de ville. Les capitaines de navires et bateaux-à-vapeur sont avertis de ne pas le recevoir à leur bord.

11 août—6f. C. BOUQUETTE, rue St. Claude.

AVENDRE.—Orgue portatif, ayant huit cylindres dont deux jouant l'office divin et pouvant servir dans une église, on le donnera à bon compte, le propriétaire étant sur le point de partir. S'adresser à M. Ch. Jourdan & Co. Frères.

14 avril. Ch. JOURDAN & Co.

A la CHEVALIER, ont en magasin les objets suivans, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés.

Couvertures françaises de 3 points, 1ère. qualité, do. do. à Fts de 4, 6 et 10 points,
Fil de Rouen, toile à draps,
Linge de table, ouvrage fait à soi même,
Vin rouge en barriques de diverses qualités,
Vin blanc en tierçons,
Vin de Champagne en paniers et en caisses, de première qualité,
Vin de Bordeaux en caisses de divers crus,
Eau-de-vie en barils et en pipes, blanche et colorée,
Bouteilles vides et bouchons. 1 Août.

SAVON—185 demi-caisses Savon, en débarquement de la goélette Octavia, et à vendre par ISAAC D. VOSE.

5 juin N°. 58, rue Bienvill.

FORTY-FIVE Pieces Scotch Ragging, Landing from ship Russell, and for sale by

june 20. GOTTSCHALK and REIMERS.

DEMANDE.—On désirerait avoir une domestique qui soit cuisinière et blanchisseuse. S'adresser au bureau de cette feuille. 11 août—3

PENDANT la saison des maladies le Spectacle Mécanique ne s'ouvrira que le Jeudi, Samedi et Dimanche; le Samedi est reservé pour les personnes de couleur libre. 23 juil.

COFFEE.—100 prime [illegible] Havana Coffee for sale by

may 13 O. E. RUSSEL & BARSTOW